

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: FLEXELL TRAITEMENT UNIVERSEL

Type(s) de produit: TP08 - Produits de protection du bois

TP08 - Produits de protection du bois

TP08 - Produits de protection du bois

Numéro de l'autorisation: FR-2017-0060

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0014319-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	4
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	5
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	5
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	5
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	6
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	6
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	6
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	7
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	7
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	8
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	8
4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	8
4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	9
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	9
5. Conditions générales d'utilisation	9
5.1. Consignes d'utilisation	9
5.2. Mesures de gestion des risques	9

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers	9
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	9
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales	10
6. Autres informations	10

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

FLEXELL TRAITEMENT UNIVERSEL

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	V33
	Adresse	La Muyre 39210 Domblans France
Numéro de l'autorisation	FR-2017-0060	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0014319-0000	
Date de l'autorisation	21/06/2017	
Date d'expiration de l'autorisation	10/05/2022	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	V33
Adresse du fabricant	LA MUYRE 39210 DOMBLANS France
Emplacement des sites de fabrication	LA MUYRE 39210 DOMBLANS France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1283 - (RS)- α -cyano-3phénoxybenzyl-(1RS)-cis,trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate (cyperméthrine)
Nom du fabricant	ARYSTA LIFESCIENCE BENELUX
Adresse du fabricant	26/1 RUE RENORY BE-4102 OUGREE Belgique
Emplacement des sites de fabrication	26/1 RUE RENORY BE-4102 OUGREE Belgique
Substance active	48 - 1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole)
Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH
Adresse du fabricant	Kennedyplatz 1 D-50569 KÖLN Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Kennedyplatz 1 D-50569 KÖLN Allemagne
Substance active	51 - Tébuconazole
Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH
Adresse du fabricant	Kennedyplatz 1 D-50569 KÖLN Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	- D-50569 KÖLN Allemagne

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(RS)- α -cyano-3phénoxybenzyl-(1RS)-cis,trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate (cyperméthrine)		Substance active	52315-07-8	257-842-9	0.17
Tébuconazole	1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-yl)méthyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0.14
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	0.13

2.2. Type de formulation

Emulsion d'huile dans eau (EW), prête à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Très toxique pour les organismes aquatiques.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Contient du propiconazole et du 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone (MIT). Peut produire une réaction allergique.
Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Conseils de prudence

Tenir hors de portée des enfants.
Lire l'étiquette avant utilisation.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Traitement préventif: Classes d'usage 1 et 2

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Traitement préventif des bois de classes d'usage 1 et 2.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse)----
Hylotrupes bajulus-Capricorne des maisons--
Anobium punctatum-Petite vrillette--
Lyctus brunneus-Lyctus brun--
Reticulitermes spp.-Termites--
Heterotermes spp.-Termites--

Domaine d'utilisation	Intérieur Traitement préventif - classe d'usage 1 Traitement préventif - classe d'usage 2
Méthode(s) d'application	Application superficielle / pinceau - - Application superficielle / pulvérisation - -
Taux et fréquences d'application	- - 0 - Le produit est prêt à l'emploi. Pour les traitements préventifs, application par pulvérisation ou au pinceau. Taux d'application dans la zone analytique : - CU1 et 2 : 200 g de produit par m ² de bois - - 0 - Le produit est prêt à l'emploi. Pour les traitements préventifs, application par pulvérisation ou au pinceau. Taux d'application dans la zone analytique : - CU1 et 2 : 200 g de produit par m ² de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriel Professionnel qualifié Professionnel Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Le produit est emballé dans des : - Bouteilles en acier avec revêtement interne en résines époxy phénoliques de capacité 0,5 et 1L, - Bidons en acier avec revêtement interne en résines époxy phénoliques de capacité 5 et 6L, - Fûts en acier avec revêtement interne en résines époxy phénoliques de capacité 25 et 30L.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Traitement préventif: Classe d'usage 3

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Traitement préventif des bois de classe d'usage 3.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse)--- Hylotrupes bajulus-Capricorne des maisons-- Anobium punctatum-Petite vrillette-- Lyctus brunneus-Lyctus brun-- Reticulitermes spp.-Termites-- Heterotermes spp.-Termites--
Domaine d'utilisation	Extérieur Traitement préventif - classe d'usage 3.
Méthode(s) d'application	Application superficielle / pinceau - - Application superficielle / pulvérisation - -
Taux et fréquences d'application	- - 0 - Le produit est prêt à l'emploi.

	<p>Pour les traitements préventifs, application par pulvérisation ou au pinceau. Taux d'application dans la zone analytique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CU3 : 200 g de produit par m² de bois (avec couche de finition) <p>-- 0 -- Le produit est prêt à l'emploi.</p> <p>Pour les traitements préventifs, application par pulvérisation ou au pinceau. Taux d'application dans la zone analytique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CU3 : 200 g de produit par m² de bois (avec couche de finition)
Catégorie(s) d'utilisateurs	<p>Industriel</p> <p>Professionnel qualifié</p> <p>Professionnel</p> <p>Grand public (non professionnel)</p>
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Le produit est emballé dans des :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bouteilles en acier avec revêtement interne en résines époxy phénoliques de capacité 0,5 et 1L, - Bidons en acier avec revêtement interne en résines époxy phénoliques de capacité 5 et 6L, - Fûts en acier avec revêtement interne en résines époxy phénoliques de capacité 25 et 30L.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Pour les traitements préventifs de classe 3, l'application d'une couche de finition est obligatoire.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Pour le traitement du bois en extérieur, un film plastique approprié doit être placé au sol lors de l'application in situ par pinceau, rouleau et pulvérisation de manière à prévenir les émissions vers le compartiment terrestre.
- Ne pas traiter le bois quand le produit est susceptible d'atteindre un point d'eau ou un cours d'eau.
- N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois. Cette finition doit être classée comme stable selon la norme EN 927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité.
- Pour le traitement du bois en extérieur, le produit ne doit pas être appliqué sous la pluie ou quand un épisode de pluie est prévu moins de 24 h après le traitement.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Traitement curatif: Bois en service

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Traitement curatif du bois en service.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Hyloterpes bajulus-Capricorne des maisons-- Anobium punctatum-Petite vrillette-- Lyctus brunneus-Lyctus brun-- Reticulitermes spp.-Termites-- Heterotermes spp.-Termites--
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Traitement curatif / bois en service (à l'exclusion du bois en contact permanent avec le sol ou immergé).
Méthode(s) d'application	Application superficielle / pinceau - - Application superficielle / pulvérisation - - Injection - -
Taux et fréquences d'application	-- 0 - Pour les traitements curatifs, application par pulvérisation ou au pinceau Taux d'application dans la zone analytique : - 300 g de produit par m ² de bois ---- Pour les traitements curatifs, application par pulvérisation ou au pinceau Taux d'application dans la zone analytique :

	<ul style="list-style-type: none"> - 300 g de produit par m² de bois - - 0 - <p>Pour les traitements curatifs, application par injection (en combinaison avec un traitement superficiel uniquement) Taux d'application dans la zone analytique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 150 g de produit / m² de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	<p>Industriel</p> <p>Professionnel qualifié</p> <p>Professionnel</p> <p>Grand public (non professionnel)</p>
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Le produit est emballé dans des :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bouteilles en acier avec revêtement interne en résines époxy phénoliques de capacité 0,5 et 1L, - Bidons en acier avec revêtement interne en résines époxy phénoliques de capacité 5 et 6L, - Fûts en acier avec revêtement interne en résines époxy phénoliques de capacité 25 et 30L.

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Les traitements curatifs par injection sont toujours réalisés en combinaison avec un traitement curatif par application superficielle.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Les traitements curatifs par application au pinceau ou par pulvérisation, associé à un traitement par injection, doivent uniquement être appliqués à des bois inaccessibles aux enfants (type bois de construction, bois de charpente).
- Pour le traitement du bois en extérieur, un film plastique approprié doit être placé au sol lors de l'application in situ par pinceau, rouleau, injection et pulvérisation de manière à prévenir les émissions vers le compartiment terrestre.
- Ne pas traiter le bois quand le produit est susceptible d'atteindre un point d'eau ou un cours d'eau
- N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois. Cette finition doit être classée comme stable selon la norme EN 927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité.
- Pour le traitement du bois en extérieur, le produit ne doit pas être appliqué sous la pluie ou quand un épisode de pluie est prévu moins de 24 h après le traitement.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou avec les animaux de rente.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de catégorie III de type 6 pour les utilisateurs professionnels lors de la phase d'application du produit par pulvérisation.
- Tenir hors de la portée des enfants.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation, consulter un médecin ou contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 minutes. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles, si facile, et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 minutes. En cas d'apparition de signes d'irritation ou de troubles de la vision, consulter aux urgences ou appeler le centre antipoison.
- En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison.
- En cas d'inhalation d'aérosol : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15 ou le 112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15 ou le 112. Ne pas faire boire ni vomir.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme le film plastique de protection du sol), dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de stockage : 3 ans à température ambiante.

6. Autres informations

- La présence de propiconazole, MIT et BIT, sensibilisants cutanés, pouvant déclencher une réaction allergique, doit être mentionnée sur l'étiquette.
- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.